Compte rendu du groupe de travail
congé de formation professionnelle

Le rectorat nous a indiqué l'année dernière vouloir modifier la circulaire de départ en congé de formation professionnelle. La section académique de Montpellier du SE-Unsa a donc participé à cette consultation avec l'objectif d'apporter son expertise pour modifier une circulaire qui ne répond pas pleinement aux demandes des collègues souhaitant partir en CFP.

Ce groupe de travail réunissait toutes les organisations syndicales siégeant en CAPA certifiés, agrégés, PLP, CPE, EPS, soit la FSU, le SE-Unsa, le Snalc, FO/Snetta, la Cgt, Sud, la Cfdt, A&D, le Sncl (ces trois dernières organisations syndicales était absentes).

Nos propositions

Forts de notre expérience en CAPA, de l'enquête que nous avons réalisée auprès de la profession et des autres circulaires académiques, nous avons fait des propositions qui devaient répondre à deux problèmes principaux, tout en respectant le cadre du décret :

- permettre de raccourcir les délais d'attente pour obtenir un CFP
- ouvrir les possibilités de départ à des formations plus larges

Nous avons donc fait les propositions suivantes :

1. Permettre de fractionner la durée des congés de formation, décharge hebdomadaire (pour les CPE ce n'est pas pertinent faute de pouvoir être remplacé) ou temps partiel par exemple → ***l'objectif est de permettre d'avoir du temps pour préparer une formation sans pour autant être totalement déchargé***
2. Modifier le barème pour ouvrir les CFP à des formations autres que la préparation aux divers concours de l'éducation nationale et aux diplômes universitaires. Ce serait l'occasion (en rapport avec la proposition précédente) d'ouvrir ce congé à des certifications qui apportent un plus aux établissements et aux élèves (DNL et autres certifications disciplinaires, CAFFA, CAPPEI, formation en entreprise etc…)

→ là encore notre objectif est d'ouvrir ce congé de formation professionnelle à des formations qui aujourd'hui se développent de plus en plus

3. Possibilité de contingenter le nombre de départs en congé, en fonction du type de formation : les concours, les formations universitaires, les certifications internes à l'éducation nationale, la formation en entreprise **→ c'est une autre proposition pour répondre au même objectif que le précédent**
4. Possibilité de contingenter les départs selon deux catégories d'âge (plus ou moins de 40 ans) pour que les projets de début de carrière ne deviennent pas caducs avec l'attente parfois importante d'un départ en congé **→ le délai d'attente pour obtenir un CFP est souvent long et décourageant, des collègues doivent parfois attendre 10 ans ou plus après leur titularisation pour l'obtenir. Ce congé arrive donc parfois au mauvais moment de la vie professionnelle et personnelle**

Les positionnements de l'administration et des autres syndicats

Un seul syndicat (Snalc) a proposé de modifier à la marge le barème de classement des demandes sans recevoir l'approbation de l'administration ni des autres syndicats dans la mesure où cette proposition était marginale et n'apportait pas un changement significatif.

L'administration ayant finalement fait le choix de ne pas modifier la circulaire rectorale, elle s'est quand même montrée intéressée par notre proposition n°1 tout en expliquant que le décompte des jours de formation serait difficile pour les services administratifs.

Nos propositions de contingentement par type de formation ou par l'âge (n°3 & 4) n'a pas reçu l'approbation de l'administration des syndicats qui semblaient très conservateurs alors qu'on aurait ainsi pu ouvrir ce congé à d'autres personnels.

Enfin, la proposition N°2 a provoqué le plus de réaction, notamment du Snes et de la Cgt qui de concert ont expliqué qu'ils ne souhaitaient pas ouvrir le congé de formation professionnelle à des formations inscrites au PAF (plan de formation académique), ce à quoi le SE-Unsa a répondu qu'il faudrait alors interdire les CFP aux collègues préparant l'agrégation (80% des départs chez les certifiés) puisque c'est une formation du PAF.

En conclusion, il faut croire qu'à part le SE-Unsa aucune organisation syndicale n'est venue à ce groupe de travail avec l'objectif de modifier la circulaire et donc d'améliorer les départs de congé de formation professionnelle. Il est assez navrant de constater que, malgré les insuffisances de cette circulaire, la majorité de syndicats représentant les personnels s'en contente !

Le SE-Unsa a toujours considéré que son action syndicale devait permettre de défendre les intérêts de tous les collègues. Le SE-Unsa continuera donc à se battre pour que plus de collègues, avec des objectifs et des modalités de formation différents, puissent bénéficier du congé de formation professionnelle.

Résultats de l'enquête

Les durées proposées actuellement (6 mois pour les concours, 10 mois pour les autres formations) vous paraissent-elles satisfaisantes ?

- Oui : 56%
- Non : 44%

Serait-il souhaitable de proposer d'autres durées en fonction de la formation envisagée (DNL, certifications...) ?

- Oui : 93%
- Non : 7%

Le fractionnement du congé formation sur l'année (décharge hebdomadaire, mi-temps...) serait utile

- Oui : 77%
- Non : 23% (notamment pour les CPE)

Propositions :

- ✓ ouvrir à des formation plus large que educ nat ou Etat
- ✓ période plus longue pour les thèses
- ✓ avoir une réponse plus tôt dans l'année (s'engager plus tôt dans la préparation de l'agreg par exemple dont les prog sortent en avril)
- ✓ avoir une deuxième année automatique lorsqu'on a auto-financé sa formation pour la terminer
- ✓ utiliser le CFP pour se former en entreprise (notamment PLP)

Pourquoi n'avez-vous jamais demandé un CFP ?

- ✓ toujours les mêmes concours qui permettent de partir
- ✓ pas de certification, CAFFA etc…
- ✓ temps d'attente démotivant

Vous avez effectué vos premières demandes…

- pour cumuler des points : 35%
- avec l'espoirs de partir en congé de formation : 32%

L'attente a-t-elle un impact sur votre motivation ?

- Oui : 51% → dont 22% parce que c'était trop tard dans la carrière (changement de projet, manque de motivation)
- Non : 28%